

Importation : la plateforme numérique rouverte pendant 10 jours à partir de ce dimanche

La plateforme numérique dédiée aux opérateurs économiques concernés par l'importation pour la revente en l'état est rouverte à partir de ce dimanche 16 août 2026, et ce pour une période de dix jours.

Les directions du [commerce des différentes wilayas](#) ont publié des communiqués pour informer les opérateurs économiques concernés de cette nouvelle période de dépôt et leur permettre de régulariser leur situation.

Cette réouverture concerne notamment les opérateurs qui **n'ont pas pu déposer les statistiques relatives à leurs ventes et à leurs stocks** dans le cadre des procédures de régularisation mises en place par les autorités.

L'objectif est de donner une nouvelle possibilité aux opérateurs concernés de compléter les données demandées et de finaliser les démarches nécessaires à la régularisation de leur situation.

Une période de dix jours

La nouvelle période court à **compter du dimanche 16 août et pendant dix jours**. Les opérateurs concernés sont donc invités à profiter de cette fenêtre pour transmettre les informations et statistiques requises via la plateforme numérique.

Dans son communiqué, la **Direction du commerce de la wilaya de Sétif** précise que les opérateurs qui rencontrent des difficultés pour déposer leurs statistiques en ligne pourront, exceptionnellement et durant cette même période, les transmettre auprès des **directions régionales du commerce territorialement compétentes**.

Ces services examineront les demandes et les réclamations des opérateurs et prendront les mesures nécessaires pour permettre la régularisation de leurs situations.

Une opération à l'échelle nationale

La mesure ne concerne pas uniquement la wilaya de Sétif. **Des communiqués similaires ont été diffusés par les directions du commerce dans plusieurs wilayas**, afin d'informer les opérateurs économiques de la réouverture de la plateforme.

Cette opération vise ainsi à faciliter la régularisation des dossiers des opérateurs concernés et à permettre aux services du commerce de disposer des données nécessaires au suivi de l'activité, notamment les informations relatives aux **ventes et aux stocks**.

Les opérateurs concernés disposent désormais de **dix jours à compter de ce dimanche 16 août** pour effectuer les démarches demandées et régulariser leur situation.